

DECISION N° 2024.026

**Objet : Marché 2024.001
Aménagement Ilot république Lot 02 Démolition**

Le Maire de VILLEMUSTAUSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu la délibération n° 2020-027 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

De signer le marché n° 2024.002 « Aménagement Ilot république Lot 002 démolition » avec la société CMTP.

Avis d'appel public à la concurrence le 26/02/2024

Date limite de présentation des offres : 25/03/2024 à 12h00

Type de marché : Travaux

Forme de marché : MAPA

Montant : 78 137.00 € HT

Nombre d'offres reçues : 3

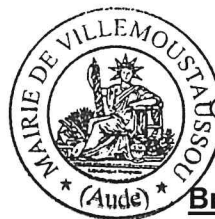
La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

↳ M. le Préfet de l'Aude,

↳ M. le Percepteur.

Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 22 Avril 2024



Le Maire,

Bruno Giacomel
Bruno GIACOMEL

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20240422-2024-026-AU
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024